

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure Générale  
des Lieux de Privation de Liberté  
16/18 quai de la Loire  
CS 70048  
75921 PARIS cedex 19

*Docteur Patrick BOUET*

*Président*

Paris, le 14 mars 2019

PB/BP  
Présidence  
B. PECHARD  
☎ 01.53.89.32.36  
✉ [pechard.brigitte@cn.medecin.fr](mailto:pechard.brigitte@cn.medecin.fr)

**V/Réf. : 26317/16903/ER**

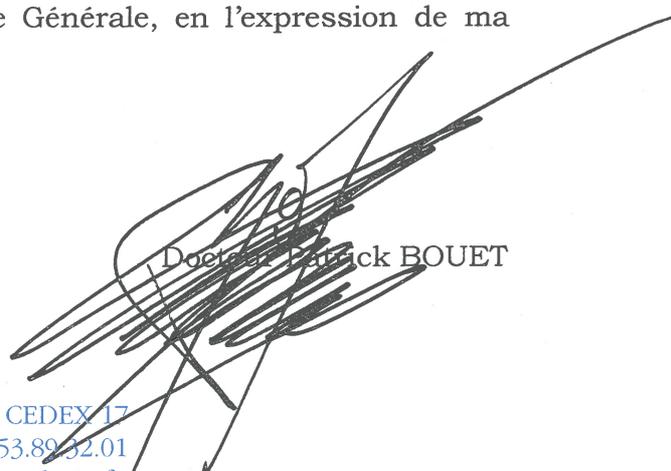
Madame la Contrôleure Générale,

Par votre correspondance du 4 mars 2019 vous nous transmettez le rapport établi par le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté à l'issue des vérifications effectuées en septembre et octobre 2017 à l'Établissement public de santé national de Fresnes et à l'Hôpital Raymond Poincaré de Garches.

Il s'agit de la prise en charge d'une personne détenue en grève de la faim prolongée, situation qui a fait l'objet de sollicitations et réponses du Conseil national ainsi que d'échanges de courriers entre le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté et le Conseil national de l'Ordre des médecins.

Je vous remercie de la communication de ce rapport qui reprend les positions que le Conseil national a exprimées et nous n'avons pas d'observation ou précision à y apporter. Il a bien été noté que ce rapport pourra faire l'objet d'une publication.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure Générale, en l'expression de ma considération distinguée.

  
Docteur Patrick BOUET